



FRANCE

LA SEMAINE DU SON DE L'UNESCO

XXI^{ème} ÉDITION

VERS UNE ÉCOLOGIE SONORE

PROGRAMME RÉGIONS
DU 15 AU 28 JANVIER 2024

CONCERT LE CERCLE DES MUSIQUES DISPARUES

VENDREDI 26 JANVIER À 18H30 ET 19H30
INTERVAL | 3 RUE DU PROFESSEUR ROBERT DEBRÉ 37370 VÉRETZ

LE CERCLE DES MUSIQUES DISPARUES, CONCERT ACOUSMATIQUE AVEC LES MUSIQUES DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE LA CLASSE DE COMPOSITION EN ÉLECTROACOUSTIQUE DE LA CITÉ DE LA MUSIQUE DE MARSEILLE

Conçu comme un atelier du musicien et une rencontre privilégiée entre un public et un interprète, Le Cercle des Musiques Disparues, proposé par l'ensemble Ptyx depuis 2018, met l'accent sur des œuvres du répertoire contemporain, peu, voire jamais produites en concert. L'atelier-concert alterne des moments musicaux et la parole d'un musicologue, qui à l'aide de clés d'écoute, vous ouvre des univers d'aujourd'hui insoupçonnés...

Dans le cadre de la Semaine du Son de l'UNESCO, la 55e séance sera consacrée à des productions récentes de la classe d'électroacoustique de la Cité de la Musique de Marseille. Les compositions d'une dizaine d'étudiants et d'étudiantes seront entendues pour montrer toute la diversité des musiques électroniques sur support aujourd'hui. Tantôt bruitistes, tantôt poétiques, parfois humoristiques et très souvent oniriques, les univers proposés par ces apprentis sorciers du son devraient pouvoir s'adresser à toutes les oreilles.

Pour proposer cette séance de découvertes, la date du vendredi 26 janvier 2024 a été repérée car elle correspondra à la 11e Nuit des Conservatoires et des Écoles de musique. Il s'agit d'un événement annuel initié il y a dix ans par le Syndicat des Personnels de Direction des Conservatoires. Cette « Nuit » célèbre la créativité, la diversité et le dynamisme de tous les établissements, publics ou associatifs, qui ont pour mission de sensibiliser, former les amateurs et les professionnels, diffuser du spectacle vivant et soutenir toutes les pratiques artistiques. Cet événement permet à tous d'apprécier la richesse, la vitalité, la diversité des conservatoires et écoles de musique, lieux de formation indispensables du spectacle vivant.

Pour ce rendez-vous, Ptyx souhaite donc se tourner vers un public mélangé, issu des écoles de musique et d'autres associations en lien avec les jeunes. Destiné prioritairement aux élèves et à leurs parents, le concert prendra la forme de deux séances de diffusion acousmatique (2 x 45 min.) pour permettre à tout public de pouvoir y participer.

Pour le confort des auditeurs et auditrices, la mise à disposition d'assises relaxantes (transats, canapé, coussins, tapis) sera un plus pour cette expérience immersive (les huit enceintes sont positionnées tout autour du public).

DIFFUSION ET INTERPRÉTATION ACOUSMATIQUE : JEAN-BAPTISTE APÉRÉ
ENTRÉE LIBRE.



CONTACT ORGANISATEUR

Ensemble Ptyx

JEAN-BAPTISTE APÉRÉ

06 51 89 45 51

vnrpe@chimeriens.com

www.ensembleptyx.com

IG | X | FB @Ensemble Ptyx

LA SEMAINE DU SON DE L'UNESCO

52 RUE RENÉ BOULANGER 75010 PARIS

+33 (0) 1 42 78 10 15

info@lasemaineduson.org

www.lasemaineduson.org

ASSOCIATION LOI 1901 - NUMÉRO D'ORDRE 98/4290 - SIRET 452 577 067 00013-APE : 9499Z

CONTACT ORGANISATION

LUDIVINE BAILLY-BERESNIKOFF *COORDINATRICE GÉNÉRALE*

ludivine.bailly@lasemaineduson.org

KITZY ABY *ASSISTANTE ADMINISTRATIVE*

kitzy.abby@lasemaineduson.org

CONTACT PRESSE

ANGÉLIQUE DE SAINT-SEINE

+33 (0) 6 08 32 74 15

angelique@agencethedesk.com

LAURENCE DE LA TOUCHE

+33 (0) 6 09 11 11 32

laurence@agencethedesk.com

MERCI DE NOUS SOUTENIR !

DEVENEZ MEMBRE DE L'ASSOCIATION LA SEMAINE DU SON DE L'UNESCO.



Plus d'informations en scannant le QR code.

Vous pouvez aussi nous rejoindre en nous retournant le bulletin d'adhésion au verso.

L'association La Semaine du Son étant reconnue d'intérêt général à caractère social, les sommes versées au titre d'une cotisation/don ouvrent droit, pour les particuliers, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du code général des impôts).

Un reçu fiscal sera envoyé à la réception du règlement.